

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 29.06.2022

Code du produit: BO6002005S

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Xtragrip - Colle pour miroirs

Autres désignations commerciales

BO 6002005S, 310 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Stdn), www.tox.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane			<5%
	220-449-8	014-049-00-0	01-2119513215-52	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B, STOT RE 2; H226 H332 H317 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
2768-02-7	220-449-8	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane	<5% %
	par inhalation: CL50 = 16,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3259 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7120 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 29.06.2022

Code du produit: BO6002005S

Page 2 de 6

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Néant dans des conditions normales de traitement.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart de: oxydants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 29.06.2022

Code du produit: BO6002005S

Page 3 de 6

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2,6 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,2 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	2,6 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	0,2 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,1 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,1 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	0,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	0,1 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane	
Eau douce	0,36 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	2,4 mg/l	
Eau de mer	0,036 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1,3 mg/kg	
Sédiment marin	0,13 mg/kg	
Sol	0,055 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Non demandé

Protection des mains

gants de caoutchouc.

Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection respiratoire

Non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte
Couleur:	gris clair
Odeur:	caractéristique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 29.06.2022

Code du produit: BO6002005S

Page 4 de 6

Testé selon la méthode
Modification d'état

Point d'éclair: >130 °C

Dangers d'explosion

Non-explosif

Température d'inflammation spontanée

n'est pas auto-inflammable

Hydrosolubilité:

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

9.2. Autres informations
Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: <0,8%

Teneur en corps solides: <99%

Information supplémentaire
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. (Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène (HCl))

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane				
	orale	DL50 mg/kg	7120	Rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	3259	Lapin	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	16,8 mg/l	Rat	OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 29.06.2022

Code du produit: BO6002005S

Page 5 de 6

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 191 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 168,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 28,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane; triméthoxy(vinyl)silane				
	OCDE 301F	51 %	28		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Éviter une introduction dans l'environnement.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Xtragrip - Colle pour miroirs

Date de révision: 29.06.2022

Code du produit: BO6002005S

Page 6 de 6

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): <0,8%

Législation nationale
RUBRIQUE 16: Autres informations
Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)